

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 21 janvier 2014.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 21 janvier 2014 à 14 h 00, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Hugues Tremblay	Tadoussac
M ^{me}	Marjolaine Gagnon	Sacré-Cœur
M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer
M.	Richard Foster	Forestville
M.	Jean-Roch Barbeau	Colombier

Assistent également à cette séance :

M.	Kévin Bédard	Directeur, Service de l'aménagement du territoire
M ^{me}	Claudine Dufour	Secrétaire
M ^{me}	Audrey Fontaine	Agente de développement culturel
M.	François Gosselin	Directeur général et secrétaire-trésorier
M ^{me}	Julie Hamelin	Chargée de projet en environnement et développement durable

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Micheline Anctil, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2014-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, M. Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux :
 - 3.1. Séance ordinaire du 27 novembre 2013;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 10 décembre 2013;
 - 3.3. Séance extraordinaire du 19 décembre 2013;
4. Message et activités du préfet;
5. Aménagement du territoire :
 - 5.1. Inspection municipale – Tadoussac;
 - 5.2. Zonage agricole – avis de la MRC;
 - 5.3. Approbation du règlement n° 2013-082 de la municipalité des Bergeronnes;

- 5.4. Entente de partenariat – développement éolien;
6. Développement culturel :
 - 6.1. Bonification d’une action dans le cadre de l’Entente de développement culturel;
7. Gestion des matières résiduelles :
 - 7.1. Activités de sensibilisation et de valorisation des matières résiduelles – programme de subvention salariale Emplois d’été Canada;
 - 7.2. Projets de récupération et de valorisation – dépôt d’une demande de subvention au Fonds Éco IGA;
8. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – sauvetage technique – demande de la municipalité de Sacré-Cœur;
9. Programme d’amélioration de l’habitat (PAH) :
 - 9.1. Inscription au programme RénoVillage;
10. Comité de sécurité publique (CSP) :
 - 10.1. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 15 janvier 2014;
 - 10.2. Bruit causé par le transport lourd dans les municipalités;
11. Représentation au sein de différents comités :
 - 11.1. Comité consultatif régional de la traverse de Tadoussac;
 - 11.2. Autres comités;
12. Correspondance;
13. Gestion financière :
 - 13.1. Dépôt du rapport des déboursés;
 - 13.2. Demandes d’aide financière :
 - 13.2.1. Tourisme Côte-Nord | Manicouagan – Grands Prix du Tourisme 2014;
 - 13.2.2. Association forestière Côte-Nord – Festival de la forêt boréale;
 - 13.2.3. Les Hivernades Haute-Côte-Nord 2014;
 - 13.2.4. Étude d’impacts économiques sur le service de traversier à l’année entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon;
 - 13.2.5. Concours québécois en entrepreneuriat – 16^e édition;
 - 13.2.6. FIER Côte-Nord;
 - 13.2.7. Festi-Livre Desjardins;
 - 13.3. Adhésion/renouvellement :
 - 13.3.1. Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique;
 - 13.3.2. Société historique de la Côte-Nord;
 - 13.3.3. Tourisme Côte-Nord | Manicouagan;
 - 13.3.4. Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord;
 - 13.3.5. Solidarité rurale du Québec;
14. Affaires nouvelles;
15. Période de questions;
16. Fermeture de la séance.

QUE le point « 14. Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu’à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2014-01-002

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2013

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2013 tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2014-01-003

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire
du 10 décembre 2013**

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2013 tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2014-01-004

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire
du 19 décembre 2013**

Il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, M. Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2013 tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

Message et activités du préfet

(réf. : 4.0)

M^{me} Anctil informe les membres du Conseil des rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines dont, entre autres :

- Conférence de presse au cours de laquelle le député de René-Lévesque et responsable de la région Côte-Nord a procédé à une annonce importante relative à la mise sur pied d'une Table régionale de la main-d'œuvre sur la Côte-Nord;
- CRÉ Côte-Nord : rencontre de deux jours où les membres du C. A. ont révisé tous les sujets et dossiers actifs par leur historique, les enjeux, les défis et les actions à venir; cette démarche ayant pour but de revoir le consensus régional pour assurer le développement du territoire.

RÉSOLUTION 2014-01-005

**Inspection municipale – prêt de service
avec la municipalité de Tadoussac**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord et la municipalité de Tadoussac ont convenu d'une entente pour le prêt des services de M^{me} Myriam Desjardins-Malenfant à titre d'inspectrice municipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement (résolution n° 2013-10-200);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac n'a toujours pas comblé le poste d'inspecteur municipal et qu'elle demande un report à l'entente déjà convenue;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de modifier l'article 7 de l'entente intervenue le 2 octobre 2013 afin de prolonger la période de celle-ci jusqu'au 28 février 2014;

QUE l'entente soit également modifiée conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur à la MRC et aux tarifs applicables en 2014.

RÉSOLUTION 2014-01-006

Zonage agricole – avis de la MRC

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) désire régulariser une situation d'empiétement sur un terrain qui lui appartient et qu'il a soumis une demande d'autorisation à la CPTAQ d'aliéner, de lotir et d'utiliser, à des fins autres que l'agriculture, les territoires requis pour régulariser cette situation;

ATTENDU QUE la CPTAQ a soumis à la MRC une copie de la demande afin que le Conseil formule ses recommandations et son avis;

ATTENDU QU'après analyse, la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'à la réglementation en vigueur puisque les activités présentes sur le terrain ciblé (mini-golf et jardin) sont protégées par droit acquis;

ATTENDU QUE, selon l'inventaire des terres du Canada, 80 % du terrain contient des sols de classe 7 incluant un manque d'humidité et un relief accidenté tandis que le 20 % restant contient des sols de classe 5 incluant un manque d'humidité, représentant ainsi un faible potentiel agricole;

ATTENDU QU'en 2013, le MDDEFP a entamé des démarches de façon à modifier les limites du Parc national du Fjord-du-Saguenay;

ATTENDU QUE les terrains adjacents à la présente demande seront éventuellement intégrés à l'intérieur des limites du Parc national du Fjord-du-Saguenay, bénéficiant par le fait même de mesures de conservation où aucune activité de nature agricole ne sera permise;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément aux dispositions de l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire agricole, émet un avis favorable au projet soumis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs portant le numéro : 406165.

RÉSOLUTION 2014-01-007

Modification à la réglementation d'urbanisme de la municipalité des Bergeronnes – certificats de conformité

ATTENDU QUE la municipalité des Bergeronnes a adopté les règlements n^{os} 2013-081 et 2013-082 aux fins de modifier son plan d'urbanisme n^o 2010-049 et son règlement de zonage n^o 2010-050 ainsi que leurs amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le directeur du Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ceux-ci sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuve :

- le règlement n° 2013-081 tel qu'adopté par le Conseil de la municipalité des Bergeronnes lors d'une séance ordinaire tenue le 9 septembre 2013;
- le règlement n° 2013-082 tel qu'adopté par le Conseil de la municipalité des Bergeronnes lors d'une séance ordinaire tenue le 9 décembre 2013;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre les certificats de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 2014-01-008

Développement éolien – entente de partenariat avec la compagnie RES Canada

ATTENDU QUE par le décret numéro 1149-2013 publié le 13 novembre 2013, le gouvernement du Québec a édicté le règlement sur un bloc de 450 mégawatts (MW) d'énergie éolienne;

ATTENDU QU'aux termes du règlement, Hydro-Québec Distribution a lancé en date du 18 décembre 2013 un appel d'offres pour l'acquisition de 300 MW issus de projets situés dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de 150 MW provenant de l'ensemble du Québec;

ATTENDU QUE les projets soumis dans le cadre de l'appel d'offres doivent être sous le contrôle du milieu local (soit MRC, municipalité, communauté autochtone et/ou coopérative) à concurrence d'au moins cinquante pour cent (50 %);

ATTENDU QUE les propositions doivent être soumises au plus tard le 3 septembre 2014;

ATTENDU QUE Systèmes d'Énergie Renouvelable Canada Inc. (RES Canada) développe depuis plusieurs années un projet de parc éolien sur le territoire de la MRC, appelé le Projet Grand Portage;

ATTENDU QUE RES Canada et la MRC souhaiteraient soumettre en partenariat une proposition pour le projet dans le cadre de l'appel d'offres;

ATTENDU QUE les parties souhaitent s'engager à travailler en collaboration pour la préparation d'une soumission pour le projet dans le cadre de l'appel d'offres et de convenir de la teneur des ententes de partenariat qui les lieront advenant que le projet soit retenu pour la signature d'un contrat d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec Distribution;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général et secrétaire-trésorier et la préfet à signer, pour et en son nom, avec la compagnie Systèmes d'Énergie Renouvelable Canada Inc., ayant son siège social à Montréal, le protocole d'entente de partenariat dans le cadre du projet du parc éolien de La Haute-Côte Nord, y compris toute modification n'altérant pas la nature même

de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2014-01-009

Entente de développement culturel – bonification d'une action – recommandation de la CAC

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé avec le ministère de la Culture et des Communications une entente de développement culturel pour la période 2009-2012;

CONSIDÉRANT QUE des sommes prévues à l'entente sont disponibles puisque certains projets n'ont pas été réalisés en raison de différents facteurs (échecancier terminé, fin de programme, besoins comblés, actions désuètes, etc.);

CONSIDÉRANT QUE l'action concernant la tenue d'un événement multiculturel, réalisée l'an passé, a été un très grand succès;

CONSIDÉRANT QU'une bonification des sommes réservées à cette action permettrait la réalisation d'une deuxième édition;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été analysé par la Commission des Arts et de la Culture et qu'il répond aux exigences de l'Entente de développement culturel;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la Commission des Arts et de la Culture, accepte de bonifier le montant accordé à l'action « Événement multiculturel » pour un maximum de 4 000 \$;

QUE le Conseil autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2014-01-010

***Activités de sensibilisation et de valorisation
des matières résiduelles – programme de subvention salariale
Emplois d'été Canada***

CONSIDÉRANT QUE des projets de récupération et de valorisation ainsi que des activités de communication relatives à la gestion des matières résiduelles sont essentielles à l'atteinte des objectifs de récupération fixés au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE divers projets sont prévus en 2014 afin de valoriser les matériaux de construction, rénovation et démolition récupérés aux écocentres et de sensibiliser les usagers à l'importance de bien gérer ces matériaux;

CONSIDÉRANT QUE des activités destinées aux villégiateurs du Territoire non organisé Lac-au-Brochet sont également prévues en 2014 afin de bonifier les services offerts en gestion des matières résiduelles sur le TNO et de sensibiliser les usagers;

CONSIDÉRANT QUE des ressources additionnelles sont nécessaires pour permettre la réalisation de ces projets;

CONSIDÉRANT QU'une subvention salariale provenant du programme Emplois d'été Canada (EÉC) permettrait l'embauche d'étudiants pour réaliser ces activités de sensibilisation et de valorisation à l'été 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général à déposer une demande de subvention salariale visant l'embauche d'un maximum de quatre (4) étudiants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada (EÉC);

QUE le Conseil accepte d'assumer tous les coûts et frais non assumés par le projet, tout en respectant les montants prévus au budget;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce projet.

RÉSOLUTION 2014-01-011

Projets de récupération et de valorisation – dépôt d'une demande de subvention au Fonds Éco IGA

CONSIDÉRANT QUE des activités innovantes de récupération et de valorisation relatives à la gestion des matières résiduelles sont essentielles à l'atteinte des objectifs de récupération fixés au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE divers projets sont prévus en 2014 afin de valoriser les matériaux de construction, rénovation et démolition récupérés aux écocentres et d'augmenter la quantité de matières recyclables et organiques récupérées et valorisées;

CONSIDÉRANT QU'une subvention provenant du Fonds Éco IGA permettrait de financer certains équipements nécessaires à la réalisation de tels projets;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général à déposer une demande de subvention à l'endroit du Fonds Éco IGA;

QUE le Conseil accepte d'assumer tous les coûts et frais liés aux activités, non assumés par le Fonds Éco IGA, en respectant les montants prévus au budget;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Demande de la municipalité de Sacré-Cœur (réf. : 8.0)

Le conseil municipal de Sacré-Cœur a transmis une résolution par laquelle il demande à la MRC de trouver les solutions nécessaires pour palier les risques potentiels liés au manque de formation spécifique des pompiers et d'équipements spécialisés dans le cas d'intervention de sauvetage technique (ex. : espace clos, en hauteur, en forêt, matières dangereuses). Il est convenu de répondre à la municipalité que sa demande sera prise en compte dans le cadre de la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Inscription au programme RénoVillage

(réf. : 9.1)

Le directeur général demande la collaboration des membres du Conseil et des journalistes afin de promouvoir le programme de rénovation domiciliaire RénoVillage auprès de la population. Les citoyens qui désirent s'inscrire peuvent le faire à tout moment de l'année.

RÉSOLUTION 2014-01-012

Bruit causé par le transport lourd dans les municipalités

CONSIDÉRANT QUE les routes 138 et 172 sont les liens routiers principaux de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE ces routes passent en plein cœur de plusieurs municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le transport lourd connaît une croissance constante;

CONSIDÉRANT l'augmentation du bruit excessif causé par certains camions lourds ayant modifié leur système d'échappement tout en respectant la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le bruit excessif causé par les systèmes d'échappement modifiés peut distraire les usagers de la route et ainsi compromettre la sécurité de ces derniers;

CONSIDÉRANT tout l'aspect hôtelier et résidentiel de la route 138 et les conséquences néfastes des camions bruyants pour le volet touristique;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Sécurité publique (CSP) recommande au Conseil de la MRC de faire pression auprès des instances gouvernementales afin de faire changer la réglementation en vigueur sur les systèmes d'échappement modifiés;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que ministre des Transports, M. Sylvain Gaudreault, d'entreprendre les procédures afin de modifier la réglementation concernant le bruit excessif causé par les systèmes d'échappement modifiés des camions;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque, ainsi qu'au lieutenant Carl Gauthier, directeur du Poste de la Sûreté du Québec de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2014-01-013

Nomination de représentants de la MRC sur différents comités

ATTENDU QUE suite aux élections municipales, la MRC de La Haute-Côte-Nord doit procéder à la nomination de ses représentants au sein de différents comités;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil désigne les personnes suivantes pour représenter la MRC de La Haute-Côte-Nord au sein des comités ci-dessous :

COMITÉ	REPRÉSENTANT(S) DE LA MRC
<i>Agence des forêts privées de la Côte-Nord</i>	André Desrosiers
<i>CLD HCN – conseil d'administration</i>	Micheline Anctil Jean-Roch Barbeau Francis Bouchard Donald Perron
<i>Comité consultatif agricole (CCA)</i>	Francis Bouchard Marjolaine Gagnon
<i>Comité consultatif régional de la traverse de Tadoussac</i>	Micheline Anctil Marjolaine Gagnon (substitut)
<i>Comité formation, relation de travail & négociation</i>	Micheline Anctil Jean-Roch Barbeau Kévin Bédard Francis Bouchard François Gosselin
<i>Comité multiressource</i>	André Desrosiers
<i>Comité du Fjord-du-Saguenay/Patrimoine mondial (Unesco)</i>	Marjolaine Gagnon
<i>Comité de suivi – Entente de développement culturel 2009-2012</i>	François Gosselin Gontran Tremblay
<i>Comité de travail – Révision du schéma d'aménagement</i>	Francis Bouchard André Desrosiers Marjolaine Gagnon
<i>CRÉ – Conseil Forêt</i>	André Desrosiers
<i>Groupe de recherche, de développement et de formation en Haute-Côte-Nord (Études collégiales)</i>	Micheline Anctil (administratrice) Francis Bouchard (représentant)
<i>Groupe de travail en développement éolien</i>	Micheline Anctil Kévin Bédard François Gosselin Gontran Tremblay
<i>OBV (Organisme des bassins versants) de La Haute-Côte-Nord</i>	Marjolaine Gagnon
<i>Responsable de la question des aînés (MADA)</i>	Micheline Anctil
<i>Société du pont sur la rivière Saguenay</i>	Micheline Anctil Francis Bouchard
<i>SOCOM Betsiamites</i>	Micheline Anctil François Gosselin (substitut)
<i>Véloroute Les Cols du Fjord</i>	Kévin Bédard Claude Brassard Hugues Tremblay

QUE cette résolution abroge les résolutions 2010-02-024, 09-11-232, 2012-04-080, 2011-04-080, 2010-05-098, 2011-06-130, 08-03-074, 2012-11-228 et modifie les résolutions 2012-04-084 et 2013-04-085, 2012-01-014, 2011-02-029.

CORRESPONDANCE

INFORMATION GÉNÉRALE ET INVITATION

1. M^e François Casgrain, Commissaire au lobbyisme du Québec

Il souhaite rencontrer les membres du Conseil de la MRC dans le cadre de sa tournée des régions le 20 mai 2014 afin d'aborder différents thèmes et aspects liés au lobbyisme.

RÉPONSE

2. M. Éric Breton, directeur, Direction du soutien aux opérations, ministère des Transports du Québec

Il donne suite à la résolution 2012-11-238 (Financement des chemins à double vocation – appui à la MRC de Papineau).

DEMANDES D'APPUJ

**3. MRC de La Rivière-du-Nord
MRC de Vaudreuil-Soulanges**

Copie conforme d'une résolution demandant au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires pour les municipalités afin d'annuler l'impact fiscal de la modification de l'entente de partenariat fiscal et financier.

4. M. Alain Robitaille, coordonnateur de la Campagne sur l'avenir du système postal, Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes

Il sollicite l'appui de la MRC dans ses démarches afin de préserver le service postal canadien.

RÉSOLUTION 2014-01-014

***Modification de l'Entente de partenariat fiscal
et financier avec Québec–Municipalités – appui à la
MRC de La Rivière-du-Nord et la MRC de Vaudreuil-Soulanges***

CONSIDÉRANT la résolution n° 8124-13 adoptée par la MRC de La Rivière-du-Nord et la résolution n° 13-11-27-33 adoptée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges demandant au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales découlant du changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées dans lesdites résolutions;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de La Rivière-du-Nord et la MRC de Vaudreuil-Soulanges et demande au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales découlant de la modification de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec Québec–Municipalités;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à :

- la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM);
- l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
- la MRC de La Rivière-du-Nord;
- la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLUTION 2014-01-015

Améliorer le Protocole du service postal canadien

ATTENDU QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

ATTENDU QUE la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

ATTENDU QUE le Protocole actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

ATTENDU QUE le gouvernement pourrait se servir de l'examen du Protocole pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le Protocole), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande à M^{me} Lisa Raitt, ministre des Transports du Canada et responsable de la Société canadienne des postes, que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du Protocole du service postal canadien et que le Protocole soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

- faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
- supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
- établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à :

- √ M. Claude Dauphin, président, Fédération canadienne des municipalités;
- √ M. Denis Lemelin, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes;
- √ M. Jonathan Tremblay, député de Montmorency–Charlevoix–Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2014-01-016

L'examen du Protocole du service postal canadien devrait porter sur la génération de revenus et non pas sur des compressions additionnelles

ATTENDU QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

ATTENDU QUE Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

ATTENDU QUE Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

ATTENDU QUE Postes Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du Protocole et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande à M^{me} Lisa Raitt, ministre des Transports du Canada et responsable de la Société canadienne des postes, que le gouvernement fédéral, durant l'examen du Protocole, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à :

- √ M. Claude Dauphin, président, Fédération canadienne des municipalités;
- √ M. Denis Lemelin, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes;
- √ M. Jonathan Tremblay, député de Montmorency–Charlevoix–Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2014-01-017

Rapport des déboursés effectués – approbation

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vérification des déboursés s'est réuni avant cette séance afin de vérifier le rapport des déboursés effectués;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte le rapport des déboursés effectués ci-dessous listés :

RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
7710	Compte de dépenses 6303	92,88 \$
7711	Compte de dépenses 6302	101,52 \$
7712	Réclamation 3855 et comptes de dépenses 6220, 6280 et 6281	1 837,49 \$
7713	Réclamation 3856	587,01 \$
7714	Réclamation 3850 et compte de dépenses 6246	555,35 \$
7715	Réclamation 3851	232,77 \$
7716	Réclamation 3854	232,77 \$
7717	Réclamation 3848	334,29 \$
7718	Réclamation 3852	345,09 \$
7719	Réclamation 3853	156,33 \$
7720	Réclamation 3849 et compte de dépenses 6292	448,77 \$
7721	Réer Fondation novembre 2013	858,60 \$
7722	Cotisations syndicales novembre 2013	551,16 \$
7723	RREMQ novembre 2013	7 353,88 \$
7724	GAFTHCN solde contrat TPI-TS-2013-01	25 725,43 \$
7725	Entreprises forestières Mémotech solde contrat TPI-TS-2013-02	20 398,11 \$
7726	Entente dév. culturel - dernier versement dossier 2013-P-03	400,00 \$
7727	Programme RVI - paiement des travaux dossier F-8002584	10 000,00 \$
7728	Pacte rural - dernier versement dossier 2012-136	4 148,00 \$
7729	Pacte rural - 2e versement dossier 2013-058	5 881,00 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
7730	Compte de dépenses 6305	874,19 \$
7731	Compte de dépenses 144	149,59 \$
7732	Compte de dépenses 6304	86,64 \$
7733	Compte de dépenses 6301	541,41 \$
7734	Compte de dépenses 6285	25,03 \$
7735	Compte de dépenses 111	36,84 \$
7736	Compte de dépenses 168	45,12 \$
7737	Timbres	804,83 \$
7738	Entretien centre administratif - 12e versement	3 382,18 \$
7739	Financière Banque nationale - intérêts billets	3 984,00 \$
7740	Mutations	104,00 \$
7741	GAFTHCN solde contrat TPI-TS-2013-03	2 000,00 \$
7742	Assurance collective décembre 2013	3 044,81 \$
7743	Compte de dépenses 5775	112,87 \$
7744	Compte de dépenses 172	523,62 \$
7745	Atelier Débosselage Chamberland - réparation voiture	1 684,00 \$
7746	Conseil Innus Essipit - facture RGMRM	99,99 \$
7747	Desmeules automobile - entretien camion	131,58 \$
7748	Entreprises C. M. - déneigement 2013-2014	1 609,65 \$
7749	FQM - messagerie octobre 2013	94,64 \$
7750	L'Immobilière - honoraires professionnels décembre 2013	6 227,95 \$
7751	Journal Haute-Côte-Nord - avis publics	363,78 \$
7752	Produits sanitaires Lépine - fournitures	136,59 \$
7753	PG Solutions - formation	172,46 \$
7754	Services Info-Comm - soutien technique et achat équipement	898,53 \$
7755	Télénet Informatique - hébergement courriels	241,11 \$
7756	Exploitation du centre de transbordement PSM et location de la balance novembre 2013	11 286,37 \$
7757	Compte de dépenses 5776	195,07 \$
7758	Compte de dépenses 5777	70,76 \$
7759	Compte de dépenses 6291	1 015,27 \$
7760	Compte de dépenses 6307	184,20 \$
7761	Compte de dépenses 6306	25,00 \$
7762	Compte de dépenses 174	163,20 \$
7763	CLD - contribution additionnelle 2013	185 477,00 \$
7764	CHME - 11e versement entente 2013-2014	329,17 \$
7765	Comité ZIP - renouvellement cotisation annuelle 2013-2014	100,00 \$
7766	Pacte rural - dernier versement dossier 2012-040	5 428,00 \$
7767	Pacte rural - dernier versement dossier 2012-070	19 165,00 \$
7768	Pacte rural - dernier versement dossier 2012-132	2 000,00 \$
7769	Bellemare Environnement - récupération de bardeaux	24 767,40 \$
7770	Cain Lamarre Casgrain et Wells - honoraires professionnels	4 891,03 \$
7771	Duchesne Sports - équipements	37,92 \$
7772	Entreprises C. M. - arrangement terrain	114,98 \$
7773	Gestion M.R. enr. - travaux TPI	2 512,20 \$
7774	Groupe Qualitas inc. - échantillon dév. huile	328,03 \$
7775	Journal Haute-Côte-Nord - avis public	190,86 \$
7776	Neopost Canada - location timbreuse	689,16 \$
7777	Papeterie Escoumins - fournitures	30,54 \$
7778	RGMRM - enfouissement et redevances novembre 2013	35 709,77 \$
7779	Restaurant Le Petit Bonheur - souper MRC	1 870,53 \$
7780	Service et alarme Micro-Technique - système alarme 2013-2014	241,45 \$
7781	Terrassement et pavage SL - changement LES PSM	43 990,83 \$
7782	Vidéotron	22,03 \$
7783	Transport des matières recyclables	4 358,14 \$
7784	Collectes des matières résiduelles novembre 2013	73 995,24 \$
7785	Alimentation Tremblay Laurencelle - eau lait traiteur, etc.	266,16 \$
7786	Réclamation 3858	1 200,10 \$
7787	Réclamation 3866	321,33 \$
7788	Réclamation 3863	369,52 \$
7789	Réclamation 3857	232,77 \$
7790	Réclamation 3859	355,64 \$
7791	Réclamation 3864	457,16 \$
7792	Réclamation 3861	411,80 \$
7793	Réclamation 3860	448,52 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
7794	Réclamation 3865	442,04 \$
7795	Réclamation 3862	122,87 \$
7796	Compte de dépenses 165	23,44 \$
7797	Compte de dépenses 6310	25,00 \$
7798	Compte de dépenses 6274	71,36 \$
7799	Compte de dépenses 175	27,84 \$
7800	Compte de dépenses 6309	189,60 \$
7801	PG Solution - entretien des logiciels 2014	26 358,04 \$
7802	Réer Fondation décembre 2013	858,60 \$
7803	RREMQ décembre 2013	7 213,08 \$
7804	Cotisations syndicales décembre 2013	519,37 \$
7805	Ate-sou-ma - réparation conteneur	487,49 \$
7806	CEDFOB - aménagement forestier	55,00 \$
7807	Entreprises Carl Brassard - équipement centre administratif	131,07 \$
7808	Équipements GMM - entente photocopieurs	300,22 \$
7809	Garage J. Boulianne - fournitures	17,78 \$
7810	Rénovations JM BR - matériel	68,96 \$
7811	Télévision régionale HCN - vœux des Fêtes	60,00 \$
7812	Ultramar - essence	679,57 \$
7813	Entretien centre administratif - 1er versement	3 483,74 \$
7814	Financière Banque nationale - remb. Fin emprunt	201 133,35 \$
7815	Compte de dépenses 178	176,60 \$
7816	Compte de dépenses 6308	183,20 \$
7817	Compte de dépenses 176	97,20 \$
7818	PG Solutions - papeterie	523,86 \$
7819	Pacte rural - dernier versement dossier 2012-162	1 239,00 \$
7820	Assurance collective janvier 2014	2 944,49 \$
7821	Mutations	108,00 \$
7822	RGMRM - enfouissement et redevances décembre 2013	33 083,37 \$
7823	Exploitation du centre de transbordement PSM et location de la balance décembre 2013 + vente métaux	6 769,92 \$
7824	Pacte rural - dernier versement dossier 2011-119	5 000,00 \$
7825	Programme RVI - paiement des travaux dossier F-8002552	6 239,42 \$
7826	Association évaluateurs municipaux Québec - cotisation 2014	90,00 \$
7827	Timbres	2 759,40 \$
7828	CHME - 12e versement entente 2013-2014	467,10 \$
7829	Entente intermunicipale avec HQ pour la sécurité incendie 2014	5 000,00 \$
7830	AARQ - adhésion 2014	454,15 \$
7831	Atelier Brisson Gagné - pneu remorque	113,23 \$
7832	Tourisme Côte-Nord Manicouagan	402,41 \$
7833	Bellemare Environnement - récupération de bardeaux	3 545,65 \$
7834	CLD - PARSIS et Internet	6 078,98 \$
7835	Constructo SEAO - publication appel d'offres	46,75 \$
7836	Corporate Express - fournitures	530,38 \$
7837	L'Immobilière - honoraires professionnels janvier 2014	5 748,75 \$
7838	Journal HCN - livraison calendrier collectes 2014 et avis public	660,54 \$
7839	Laurentide Re/Sources inc. - collectes non acceptées	420,37 \$
7840	Québec municipal - adhésion 2014	862,31 \$
7841	Quincaillerie Rioux J.M. inc. - équipements	260,96 \$
7842	Récupération Brisson - déménagement garage	1 839,60 \$
7843	3RMCDQ - inscription congrès 2014	684,10 \$
7844	Signel Services - enseignes LES PSM	871,05 \$
7845	Télénet Informatique - hébergement nom domaine	40,24 \$
→	Paies des 11 et 25 décembre 2013 et du 8 janvier 2014 :	65 685,82 \$
→	Bell Mobilité (compte du 1er décembre 2013) :	154,58 \$
→	D.A.S. provinciales novembre 2013 :	17 103,20 \$
→	D.A.S. fédérales novembre 2013 :	7 330,29 \$
→	Hydro-Québec (compte du 18 novembre 2013) :	1 882,07 \$
→	Visa (compte du 29 novembre 2013) :	415,12 \$
→	Vidéotron (compte du 22 novembre 2013) :	236,89 \$
→	Hydro-Québec (compte du 117 décembre 2013) :	2 959,20 \$
→	D.A.S. provinciales décembre 2013 :	16 615,13 \$
→	D.A.S. fédérales décembre 2013 :	7 355,14 \$
→	Vidéotron (compte du 27 décembre 2013) :	236,62 \$
Total :		980 351,52 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses correspondant aux déboursés énumérés ci-dessus.

En foi de quoi, j'ai signé ce 21^e jour du mois de janvier 2014.

François Gosselin,
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2014-01-018

Grands Prix du Tourisme régional 2014 – demande de partenariat financier

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord | Manicouagan coordonnent les activités des Grands Prix du Tourisme régional 2014 qui auront lieu à Forestville le 10 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre à la MRC de s'associer à l'événement par le biais d'un plan de visibilité;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gontran Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et résolu à la double majorité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de participer financièrement à l'organisation des Grands Prix du Tourisme régional 2014 par l'achat d'un plan de visibilité dans la catégorie « Bronze » au montant de 1 000 \$.

M. Francis Bouchard vote contre la résolution et inscrit sa dissidence.

RÉSOLUTION 2014-01-019

Festival de la forêt boréale – demande de commandite

CONSIDÉRANT QUE l'Association forestière Côte-Nord organise la 2^e édition du Festival de la forêt boréale qui se tiendra du 23 au 25 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre à la MRC de s'associer à l'événement par le biais d'un plan de visibilité;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à la double majorité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de participer financièrement à l'organisation de la 2^e édition du Festival de la forêt boréale par une commandite de 100 \$.

M. Francis Bouchard vote contre la résolution et inscrit sa dissidence.

RÉSOLUTION 2014-01-020

**16^e édition du Concours québécois en entrepreneuriat –
demande de partenariat financier**

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi de Duplessis coordonne pour la région de la Côte-Nord la 16^e édition du Concours québécois en entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre à la MRC de s'associer à l'activité en 2014 par le biais d'un plan de visibilité;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC accepte de participer à la 16^e édition du Concours québécois en entrepreneuriat – Région Côte-Nord par l'achat d'un plan de visibilité dans la catégorie « Partenaire Affilié » au montant de 500 \$.

RÉSOLUTION 2014-01-021

Festi-Livre Desjardins des Bergeronnes – publicité

CONSIDÉRANT la tenue de la 14^e édition du Festi-Livre Desjardins des Bergeronnes du 1^{er} au 4 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation offre à la MRC de s'associer à l'événement par l'achat de publicité;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'appuyer la 14^e édition du Festi-Livre Desjardins en contribuant par une somme de 300 \$ sous forme d'une publicité dans le cahier spécial présentant l'événement.

RÉSOLUTION 2014-01-022

Société historique de la Côte-Nord – adhésion 2014

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe la Société historique de la Côte-Nord qu'il accepte de renouveler sa cotisation pour 2014 au montant de 30 \$.

RÉSOLUTION 2014-01-023

**Tourisme Côte-Nord | Manicouagan – renouvellement de la
cotisation 2014**

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe Tourisme Côte-Nord | Manicouagan qu'il accepte de verser sa cotisation pour 2014 à titre de membership au montant de 350 \$.

RÉSOLUTION 2014-01-024

**Conseil régional de la culture et des communications
de la Côte-Nord – adhésion 2013-2014**

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe le Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord qu'il accepte de renouveler sa cotisation pour 2013-2014 au montant de 100 \$.

RÉSOLUTION 2014-01-025

Solidarité rurale du Québec – adhésion 2014

Il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de renouveler son adhésion à Solidarité rurale du Québec pour l'année 2014 au montant de 250 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 21^e jour du mois de janvier 2014.

François Gosselin,
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2014-01-026

Fermeture

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la rencontre à 15 h 00.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

François Gosselin
Directeur général et
secrétaire-trésorier